

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020631-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-8-2

Séance du vendredi 13 septembre  
2019

### POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE VIE SCOLAIRE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES 2019 - 4ÈME LISTE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-8-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'éducation et de la Jeunesse,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse du 30 août 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la quatrième liste de l'année 2019 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 27 540 € ;
- Accorde aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau annexé à la présente délibération ;
- Précise que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants. Ceci étant, le nombre d'élèves et /ou de jours subventionnés ne pourra être supérieur à celui figurant dans la demande initiale ;
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
  - Programme E855 - ligne 65 - 21 - 6574 - 2628 - 003 ;
  - Programme E855 - ligne 65 - 221 - 6574 - 2628 - 003 ;
  - Programme E855 - ligne 65 - 221 - 65737 - 2628 - 003.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité